

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARSEILLE PUGET, 6 COURS PIERRE PUGET 13006 MARSEILLE
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M. Frédéric HANOYAN, représentant de la société A3F EXPERTS S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 RUE DU PLAN DU PALAIS 34000
MONTPELLIER, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du
capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi
qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Frédéric HANOYAN	75 000	750 €
SARL F2H	25 000	250 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial :

10096 18280 00049910801 81

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société
actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du
dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 mai 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Anne STEPHAN
Chargée d'Affaires Professions Libérales
anne.stephan2@cic.fr

CIC Lyonnaise de Banque
Anne STEPHAN
Chargée d'Affaires Professionnels
Marseille PUGET